



# Le confort d'été passif - et son application dans la construction bois

>>> *développement durable et QEB*

## PROGRAMME

### 1. Posons le sujet

Rappel sur le fonctionnement des bâtiments et des parois (thermique statique / thermique dynamique, notion de R, de U...)

Rappel de la notion de confort thermique

### 2. Bâtiment ossature bois / Des parois fortement isolées

Une isolation conséquente.

Une (quasi) absence de ponts thermiques.

Des parois étanches à l'air.

### 3. L'inertie c'est quoi ?

Inertie intérieure, ou capacité thermique intérieure

Inertie de transmission. Notion de déphasage du flux de chaleur, d'atténuation de son amplitude.

### 4. Les critères de choix des isolants

Critères thermiques, hygrométriques

### 5. Autres éléments impactant le confort d'été :

Protections solaires / Sur-ventilation nocturne / Puis climatique / Limitation des apports internes...

### 6. Exemples de réalisations

#### + Divers focus :

Confort thermique ; Matériaux hygroscopiques (paroi perspirante, inertie hydrique...) ; Stratégies anciennes de lutte contre les surchauffes estivales ; Présentation des isolants possibles ; Présentation de parois possibles.

## DUREE, LIEU

2 jours de formation soit 15 heures

Horaires : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Lieu : CAUE du Gard, à Nîmes

## TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)

**Tarif préférentiel** : inscription à 2 ou + → 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :  
remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)  
+ crédit d'impôt formation 74 €

## INTERVENANTS

**Jean-Marie HAQUETTE**, Charpentier et Architecte de formation, spécialiste de la construction bois.

**Samuel COURGEY**, Arcanne. Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique.

## PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

## OBJECTIFS DE FORMATION

> Intégrer les repères permettant de **concevoir des bâtiments bois thermiquement performants**, principalement vis-à-vis de la **thermique d'été**.

> **Réaliser l'étendue des solutions possibles**, et la diversité des réalisations pouvant être prises comme référence.

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 18 personnes

## CONTACT

**Céline ROOS** - [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



# FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

## STRUCTURE :

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

EMPLOYEUR : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

## STAGIAIRE :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

## Je souhaite m'inscrire à la formation

Date(s) : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons m'inscrire à la formation*

## Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

### Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable

prises en charge au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		
Formations courtes 1 à 7 jours		
DD et Qualité environnementale des bâtiments		
Thématiques classées prioritaires par les OPCA		
Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA		
Montants indiqués par journée de formation		
LIBÉRAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, Ingénieurs-conseils, les intervenants intervenant au sein d'un OPCA (associations de 20 à 249 salariés)	FIF PL	300 € / jour (dans la limite de 100 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA	28h / semaine, soit 230 € / jour (dans la limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > au nom du FIF PL, et du FAFCEA	Diversité possible d'un crédit d'impôt (coût de 140 € / jour)	9,98 € / heure dans la limite de 40h / an
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneur), bureaux d'étude thermique, bureaux d'étude économique, bureaux d'étude paysagisme, bureaux d'étude paysage	ACTALIANS	Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) Prise en charge des salaires : 84 € / jour Prise en charge des frais annexes : 150 € / jour - nuitées et dîners lors du voyage d'étude (max 85 €/jour) déduction : 120 € / jour -> Soit total 284 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIC	Prise en charge jusqu'à 100% (selon statut) - entreprises de 0 à 11 salariés : 2 000 € max - entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max - entreprises de 25 à 49 salariés : 3 000 € max - entreprises de 50 à 99 salariés : 3 500 € max - entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max - entreprises de plus de 500 salariés : 6 000 € max. Les entreprises de moins de 10 salariés peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 100% sur les dépenses de formation jusqu'à 2000 € maximum par salarié et par an.